LA GRAINETERIIE
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Appel à candidatures
Biennale de la Jeune création
Automne 2022

Préambule

Le centre d'art contemporain La Graineterie développe depuis 2009 une programmation de trois expositions par an. L'espace ouvert au public est composé de près de 350 m2 de surfaces d'exposition réparties sur deux étages. Lieu d'expérimentation, lieu de production, la Graineterie est l'un des trois centres d'art des Yvelines membres deTram, le réseau art contemporain Paris / Ile-de-France.

L'attention portée à l'émergence constitue l'un des fils rouge de l'ensemble de la programmation. La Biennale de la jeune création en est l'exemple le plus significatif. Depuis 2009, chaque édition réunit 10 artistes plasticiens récemment diplômés des écoles supérieures d'art françaises, sélectionnés par un jury composé d'acteurs du secteur de l'art contemporain, de la directrice des affaires culturelles de la ville, de la responsable du centre d'art et de l'élue à la culture. A l'issue de la biennale, la commission sélectionne un.e lauréat.e, qui bénéficie l'année suivante d'une exposition personnelle à la Graineterie .

Modalités de sélection

Pour sa prochaine édition, le centre d'art souhaite modifier les modalités de candidatures de la Biennale en associant plus étroitement plusieurs Écoles supérieures d'art délivrant des diplômes du Ministère de la Culture en art.

Chaque école présélectionne quinze artistes du champ élargi des arts visuels, ancien·ne·s étudiant·e·s diplômé.e.s entre 2016 et 2021 inclus. Les modalités de cette présélection sont laissées au choix de chaque école. Les artistes peuvent exposer des œuvres de tous genres, de toutes techniques ou supports (peinture, dessin, photographie, sculpture, installation, vidéo, performance, etc.).

La sélection finale sera effectuée par un comité (en cours de constitution). 10 artistes seront retenu.e.s et percevront une budget de 500 euros (couvrant honoraires et frais de production). Les défraiements des artistes basés en région seront également pris en charge par le centre d'art (hébergement et transport A/R, dans la limite d'une enveloppe fixée en amont du projet.) L'assurance et le transport (A/R) des œuvres seront également à la charge de la Graineterie.

Calendrier prévisionnel

- Réception des candidatures : entre le 20 septembre et le 5 novembre 2021
- Organisation du jury de sélection : décembre 2021 – janvier 2022
- Notification aux écoles : février 2022
- Dates prévisionnelles de la prochaine biennale : 17 septembre – 5 novembre 2022

Comment présenter sa candidature ?

Le dossier de chaque artiste doit comporter les éléments suivants :
- Un Curriculum Vitae
- Une note de présentation de la démarche artistique entre 1000 et 1500 signes

- Un dossier artistique avec un maximum de 15 reproductions d'œuvres récentes et achevées avec les légendes (nature de l'œuvre, titre, date, dimensions, matériaux) ainsi que les copyrights pour les visuels
- Les adresses web (liens actifs Viméo, YouTube, Soundcloud, etc.) où des documents multimédias peuvent être vus, s'ils sont nécessaires à la présentation de la pratique artistique.

Les dossiers sont à adresser par wetransfer au centre d'art à l'adresse suivante : alexandra.servel@ville-houilles.fr

Règlement

Article 1 - Appel à candidatures
Après la présélection de quinze artistes (au maximum), faite par les écoles dont il·elle·s sont issu·e·s, les dossiers de candidatures sont envoyés entre le 20 septembre et le 5 novembre par l'école sous format numérique, par wetransfer à l'adresse suivante alexandra.servel@ville-houilles.fr

Article 2 - Modalités de sélection
La sélection finale des artistes est effectuée par un jury composé de cinq professionnels du monde de l'art, la responsable du centre d'art, la directrice des affaires culturelles de la ville et l'élue à la culture sur la base des dossiers remis. La constitution du comité de sélection est en cours.

Article 3 – Annonce de la sélection
L'annonce de la sélection est prévue en février par mails aux École supérieure d'art.

Article 4 – Production de l'exposition
Les œuvres présentées devront être produites pour la Biennale ou encore récentes et n'avoir jamais été exposées dans une manifestation de même nature. Le choix final des œuvres et leur nombre, ainsi que leur implantation dans les espaces de l'exposition revient à la responsable du centre d'art, en discussion avec l'artiste.
Dix artistes seront retenu·e·s et percevront une enveloppe budgétaire de 500 euros (frais de production et honoraires). Pour préparer l'exposition, assurer le montage, assister au vernissage, le centre d'art s'engage à défrayer les artistes basés en région. (hébergement et transport A/R, dans la limite d'une enveloppe fixée en amont du projet.)
L'assurance et le transport (A/R) des œuvres sont à la charge du centre d'art tout comme l'accrochage des œuvres. Toutefois, la présence de l'artiste pendant la période d'accrochage et de démontage est souhaitée.

Article 5 – Catalogue
Un catalogue sera publié à l'occasion de l'exposition. Chaque artiste bénéficiera d'un texte sur son travail écrit par l'un.e des critiques d'art membre du jury de sélection.

Article 6 - Actions de médiation
La Graineterie met en place des actions de médiation afin de valoriser l'exposition : visites accompagnées tout public, visites scolaires, destinées aux professionnels

Article 7 – Vente d'œuvre
Aucune vente d'œuvre n'est prévue dans le cadre de la biennale de la jeune création

Contact
Alexandra Servel
Responsable - Centre d'art contemporain La Graineterie
27 rue Gabriel Péri 78800 Houilles
email : alexandra.servel@ville-houilles.fr
Tél : 01 39 15 92 19
Houilles (ville-houilles.fr)
Instagram : @lagraineterie_centredart